
[La Métropole Rouen Normandie élue Capitale Française de la Biodiversité 2023 !](#)

Temps de lecture

4 minutes

- Publié le 19/01/2023 - 11:42 Mis à jour le 19/01/2023 - 11:42

La Métropole Rouen Normandie vient de décrocher le titre de “Capitale française de la Biodiversité”, sur le thème “Arbres & forêts”. Un concours qui identifie et valorise les actions de la Métropole en faveur de la nature.

Pour la 12^e édition du concours Capitale Française de la Biodiversité, la Métropole Rouen Normandie remporte pour la première fois la première place et le titre pour l’année 2023. Le concours, organisé par l’Office Français de la Biodiversité, Plante & Cité et les Agences régionales et collectifs régionaux pour la Biodiversité est soutenu par le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires. Il vise à identifier, valoriser et diffuser les meilleures actions en faveur de la

biodiversité. Notre collectivité s'est particulièrement démarquée par ses actions de préservation et de restauration du patrimoine forestier, bocager et arboré.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, Charlotte Goujon, Vice-Présidente en charge de la transition écologique, la santé et la sécurité industrielle et sanitaire, et Hugo Langlois, Conseiller Métropolitain délégué aux enjeux liés à la Seine, les forêts, la biodiversité : *« Quelle fierté ! Des années de travail sont ainsi récompensées ! Avec 30% du territoire qui est boisé (dont 60% de forêts publiques), nous sommes l'une des collectivités les plus arborées de France. Nous veillons au quotidien à valoriser ce patrimoine et à le préserver pour les générations futures. Nous avons par exemple inclus le patrimoine naturel à notre candidature comme Capitale Européenne de la Culture en 2028, pour sanctuariser encore davantage la biodiversité comme une richesse à protéger, à chérir, à mieux connaître et transmettre. »*

Un patrimoine forestier hors du commun

Riche de plus de 24 500 hectares de forêts soit plus d'un tiers de sa superficie totale, la Métropole Rouen Normandie a mis en place une stratégie d'acquisition foncière qui lui a permis de porter à 200 hectares la surface de forêts dont elle est propriétaire, amenant le total de forêts publiques du territoire à 60%. Sa Charte Forestière, renouvelée pour la 4^e fois en 2021, fédère les acteurs de la forêt autour des trois fonctions de la forêt : production de bois, biodiversité et accueil/sensibilisation du public. Ce travail d'éducation à la nature s'appuie sur les trois Maisons des Forêts et leurs nombreuses animations ainsi que sur des événements annuels comme Bivouac sous la Lune, qui rencontre un franc succès depuis dix ans.

De plus, la collectivité proposera de 2024 à 2026 la seconde édition de son événement La Forêt Monumentale. Unique en son genre, l'exposition d'œuvres monumentales prend place à travers un parcours de plusieurs kilomètres au cœur de l'une des forêts du territoire. L'édition précédente se déroulait en forêt Verte sur les communes de Bois-Guillaume, Mont-Saint-Aignan et Houpeville. La Forêt Monumentale 2024-2026 se situera en forêt domaniale de Roumare à Canteleu, avec douze œuvres éphémères et une œuvre pérenne sur un parcours de plus de 4 km. Le succès de l'événement se constatait déjà à l'appel à création lancé en novembre 2022, qui avait permis de recevoir 326 candidatures d'artistes originaires de 33 pays différents.

Travail sur les haies bocagères

Le bocage est un paysage agricole typique de Normandie. Sur le territoire de la Métropole, le réseau de haies a été estimé à environ 750 km. Cependant, ce patrimoine naturel est inégalement réparti. À l'Ouest et dans la vallée de Seine, les densités y sont beaucoup plus importantes que sur les plateaux Est et Nord-Est. De nombreux bénéfices sont apportés par les haies : régulation des conditions microclimatiques, lutte contre l'érosion des sols, amélioration de la qualité de l'eau, corridors écologiques, habitats naturels, maintien de la pollinisation, production de bois, éléments paysagers et culturels.

Forte de ce constat, la Métropole s'est engagée à préserver et renforcer le réseau de haies bocagères dans sa charte de la biodiversité 2021-2026. Ce programme haies a pour objectif :

- Améliorer la connaissance du réseau, notamment via la mise en place en 2023 d'un dispositif de caractérisation des haies,
- Préserver, protéger et valoriser les haies bocagères, par des actions en faveur de la bonne connaissance et la bonne gestion, par tous les acteurs et le grand public, du réseau bocager,
- Soutenir les agriculteurs pour gérer durablement leur patrimoine bocager, par la participation au financement des PGDH réalisés par la CA 76, le développement d'un label HAIES, et un travail de concertation en place depuis 2019,
- Densifier le réseau de haies en zones naturelles et agricoles, avec deux programmes de plantation

: l'un ayant permis la plantation de 8,5 km de haies entre 2019 et 2021, un second programme a été amorcé en 2022,

- Soutenir la filière bois bocager comme bois énergie, en garantissant un minimum de 5% de plaquettes bocagères dans le contrat d'approvisionnement de la chaufferie de la Petite Bouverie à Rouen, soit environ 3 000 tonnes par an.

Renaturation urbaine : un axe fort des politiques publiques de la Métropole

Depuis quelques années, la préservation de la canopée et l'augmentation de sa surface font partie intégrante des Plans Climat Air Énergie Territoire (PCAET). La Métropole Rouen Normandie intègre systématiquement des plans de renaturation dans ses projets de requalification urbaine, travaillant à amener la nature dans tous les projets urbains : déminéralisation des pieds d'arbre, augmentation du taux de canopée, renaturation dans le cadre du projet Cœur de Métropole...